



Mes droits après separation union libre

Par **iben**, le **04/06/2008** à **07:58**

Mon ami m'a quitté il y a un mois, mais on habite toujours ensemble dans notre maison. On est propriétaires à 50/50. Nous avons deux enfants. Nous ne sommes pas mariés, ni pacsés. Quels sont ses obligations financières envers moi et les enfants si je lui demande de quitter le domicile? Quels sont les procédures et délais pour acheter sa part de la maison? Serai-je obligé de l'acheter si je veux rester dans la maison?

Merci

Par **jeetendra**, le **04/06/2008** à **09:32**

bonjour, en cas de séparation il vous devra une pension alimentaire pour vos enfants, rien ne vous empêche de convenir d'un montant à l'amiable, en cas de difficulté vous aurez à saisir le juge aux affaires familiales pour qu'il tranche le différent, le recours à un avocat n'est pas obligatoire, pour la maison bien achetée en indivision, il vous faudra racheter sa part, cordialement